

COMMUNE DE ST DIDIER EN VELAY

**PROCES VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2017**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures

1. Vérification du quorum

Présents :

Micheline Ammon, Christian Blanchard, Jean Laurent Desouche, Bernard Eparvier, Valérie Escoffier, Elisabeth Fayard, Yolande Gaude, Cécile Marcucci, Solange Ollivier-Pevel, Lauriane Rancon, Patrick Rouchon, Valérie Valla, Michèle Vicens.

Absents excusés :

Frédéric Cotte (pas de pouvoir)

Bruno Dufaure de Citres (pas de pouvoir)

Absent démissionnaire:

Emmanuel Salgado

M. le Maire précise que M. Salgado a envoyé sa lettre de démission à la sous-préfète mais cette démission n'a pas encore été actée, c'est pourquoi il fait encore partie de ce Conseil municipal.

1. Nomination du secrétaire de séance

Mme Solange Ollivier-Pevel assurera le secrétariat de la séance

M. le Maire accueille Mme Valérie Valla de la liste « Saint Didier avec vous » qui rejoint le Conseil Municipal. Il lui souhaite la bienvenue et lui demande de se présenter.

1. Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 14/12/2016 et du 11/01/2017

M. le Maire demande si le procès-verbal du Conseil du 14 décembre 2016 appelle des observations ou des modifications.

Mme Valla précise que même si elle a pris connaissance de ce procès-verbal, elle s'abstient puisqu'elle n'avait pas participé à cette séance.

Pas d'autre remarque, le procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2016 est approuvé à la majorité.

M. le Maire demande si le procès-verbal du Conseil du 11 janvier 2017 appelle des observations ou des modifications.

Mme Valla réitère son abstention sur ce procès-verbal également puisqu'elle n'avait pas non plus assisté à cette séance.

Pas d'autre remarque, le procès-verbal du Conseil municipal du 11 janvier 2017 est approuvé à la majorité.

1. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. Blanchard donne lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

- Subvention Coopérative Scolaire Ecole Elémentaire F. Dolto année scolaire 2016-2017 : 4 412 €
- Occupation du domaine public par France Telecom - redevance due : 2 666.77 € (recette)
- Dépose de la croix carrefour Mairie : L'ATELIER DE ST ENNEMOND (1 600.00 € H.T.)
- 16 verrous pour Ecole F. Dolto PPMS (dispositif mesures de confinement rendues obligatoires dans les écoles) : S-QUIS (422.40 € HT.). Les verrous seront posés par les services techniques.
- 4 chauffages : 2 local rue de la République – 2 bureau responsable Service Technique : REXEL (641.26 € H.T.)
- Porte entrée coulissante pour le hall d'entrée de la Mairie en remplacement des portes actuelles très lourdes et peu maniables : RECORD PORTES AUTOMATIQUES (6 380.00 € H.T.).

Aucune observation : ces décisions sont approuvées à l'unanimité.

1. Installation de Mme Valérie MICOL au sein du Conseil Municipal

Après la démission de Mr Christian FORAND pour la liste « Saint Didier, un nouvel élan », et suite aux démissions successives de Mr Bruno MOULIN, Mme Nadine RASCLE, Mme Annie LARDON, Mr Frédéric LARGERON, Mr Jean-Yves RIOCREUX, Mme Annick MONTCOUDIOL, Mr Bernard ROUSSET, Mr Jean-Marc IFFLY, Mme Jacqueline VIALA, Mr Philippe ROCHE, Mme Viviane DELLE VEDOVE, Mr Georges MASSARDIER, Mme Sylvie MARCOUX, Mr Gérard CABUT, Mme Sylvie BERGOGNE, Mr Michel MOULIN, Mme Josette LEONARDI, Mr Philippe MAISONNEUVE, Mme Germaine MARCON, Mr Anthony PETRE de la liste « Pour Saint Didier, avec vous », seule Mme Valérie MICOL reste pour siéger au sein du Conseil Municipal.

Les commissions communales sont impactées par ces démissions et l'arrivée de Mme VALLA. Il est donc nécessaire de procéder à l'élection de nouveaux membres.

Mme VALLA rejoindra la commission Urbanisme, la commission Finances, la commission Appels d'offres, le CCAS et le SICALA (en tant que membre suppléant)

Mme Marcucci rejoint la commission Sociale qui passe à 3 membres.

Mme Fayard rejoint la commission scolaire qui passe à 5 membres.

La commission Urbanisme – travaux – bâtiments passe à 8 membres

La commission Sport, tourisme/camping passe à 7 membres

La commission Economie industrie et commerce passe à 6 membres

La commission Finances passe à 7 membres

Mme Vicens rejoint également le CCAS

Vote : Toutes ces modifications sont approuvées à l'unanimité

2. Travaux d'aménagement carrefour de la Mairie : éclairage public et enfouissement réseau télécom

D'une manière concomitante aux travaux de désamiantage et de démolition des anciens Ets Poinas/Faverjon qui débiteront le 27 février prochain, des travaux d'enfouissement des réseaux éclairage public et télécom doivent être réalisés aux abords de l'EPHAD.

- Eclairage public : Le Conseil Municipal, dans sa séance du 30/03/2016, avait décidé d'approuver l'avant-projet de travaux présenté par le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire pour un montant de 15 563.99 € HT., soit une participation communale de 8 560.19 € (à hauteur de 55%).

Après ré-étude du projet, le S.E.M.E.V., mandataire du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, un nouveau montant de travaux de 18 700.33 € H.T., a été proposé soit une participation communale de 10 285.18 € (à hauteur de 55 %).

M. Blanchard propose d'approuver ce nouveau devis.

Vote : 1 abstention (V Valla) – Ce nouveau devis est approuvé à la majorité.

- Enfouissement réseau télécom : Le Conseil Municipal, dans sa séance du 07/07/2016, avait étudié le premier devis pour l'enfouissement et le renforcement des lignes télécom pour un montant estimatif de 6 367.81 €, le montant restait à être confirmé. Le S.E.M.E.V., mandataire du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire propose aujourd'hui un montant de travaux de 6 202.28 € T.T.C., soit une participation communale de 4 874.28 € .

M. Blanchard propose d'approuver ce nouveau devis.

Vote : Ce nouveau devis est approuvé à l'unanimité.

1. Déplacement chemin à Pleyne suite à enquête publique

Suite à la demande des futurs acquéreurs de la maison appartenant à Mme Rocher située dans le Hameau de Pleyne pour le déplacement du chemin rural situé le long de la parcelle AM 69 sur la parcelle AM 67, le Conseil Municipal, dans sa séance du 09/06/2016 :

- A émis un avis favorable sur ce déplacement
- A précisé que les frais de géomètre seront à la charge des demandeurs
- A décidé de lancer une procédure d'enquête publique.

Mr Gerphagnon a été nommé commissaire enquêteur. L'enquête publique a eu lieu du 26/12/2016 au 10/01/2017 inclus.

Aucune remarque n'a été faite. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur le déplacement de ce chemin, étant entendu que les frais engendrés (géomètre, etc...) soient à la charge des acquéreurs.

M. Blanchard propose de délibérer sur le déplacement du chemin rural à Pleyne situé le long de la parcelle AM 69 sur la parcelle AM 67, au vu de l'avis du commissaire enquêteur.

Vote : le déplacement du chemin rural à Pleyne sur la parcelle AM 67 est approuvé à l'unanimité.

1. Questions diverses

- L'avis d'appel public à concurrence concernant la Création d'un Pôle Médico-Social au sein de locaux en sous-sol de la Mairie de St Didier en Velay a été lancé. Les offres des candidats sont attendues pour le 20 février 2017 à 12 heures (date limite de remise des offres). La Commission d'appel d'offres se réunira le 21 février pour procéder à l'ouverture des plis et à l'enregistrement des offres. L'analyse technique des offres sera réalisée entre le 21 et le 27 février. La Commission d'appel d'offres se réunira à nouveau le 27 février afin d'arrêter la liste des attributaires pressentis. Ces derniers seront proposés au prochain Conseil municipal pour attribution des marchés. Comme il s'agit d'une procédure adaptée, les acteurs locaux ont pu être consultés. L'avis d'appel à concurrence a été publié par la presse locale et déposé sur la plateforme du CDG 43.

- Deux autres appels d'offres vont également être lancés, l'un concerne le remplacement de l'éclairage du gymnase, l'autre le remplacement des fenêtres de l'étage de la mairie.

- Le bornage amiable du chemin de Chazelles et du Cerisier a fait l'objet d'une commande adressée à l'Expert Géomètre JC Clavier pour un montant de 7000 € HT. L'intervention est prévue le 20 février 2017. Les propriétaires seront convoqués en temps et en heure.

- La 6ème classe élémentaire de l'école F. Dolto est frappée de fermeture à la prochaine rentrée scolaire. La perte d'enfants est conséquente sur le secteur Est du département de la Haute Loire. M. Blanchard doit rencontrer le 9 février les représentants du CDEN, avec la Conseillère Départementale Mme Mancini, afin de leurs apporter des compléments d'information qui permettraient de maintenir cette classe et de maintenir le niveau pédagogique dans cette école.

- M. Blanchard évoque les dommages collatéraux provoqués par les démissions à Saint Didier en Velay. Ces derniers ont été évoqués au Conseil communautaire du 7 février. Les accords locaux permettaient jusqu'alors une sur-représentation des petites communes au sein du Conseil communautaire et en conséquence une représentation un peu moins élevée pour les plus grandes communes. Les démissions successives de M. Moulin et de M. Salgado devraient conduire à l'élection de nouveaux membres mais avec une nouvelle répartition du nombre de membres par commune. Après analyse de plusieurs scénarii, le Conseil communautaire pourrait être composé de :

8 membres pour AUREC

7 membres pour St JUST MALMONT

5 membres pour SAINT DIDIER (même nombre qu'actuellement)

3 membres pour SAINT FERREOL D'AUROURE

3 membres pour PONT SALOMON

2 membres pour la SEAUVE SUR SEMENE

2 membres pour SAINT VICTOR MALESCOURS

- En réponse à Mme Escoffier, M. Blanchard précise que le nouveau Conseil municipal désidérien, lorsqu'il sera élu et installé, devra délibérer pour faire le choix d'un scénario et présenter ses nouveaux membres au sein du Conseil Communautaire.

Le Conseil municipal est clos à 20 h 40

Prochain Conseil municipal le 8 mars 2017.